

MAIRIE D'ABREST**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN****Date de convocation :** 20/05/2026**Date d'affichage :** 20/05/2026**Nombre de conseillers****En exercice : 23 / Présents : 20 / Votants : 23**

L'an deux mil vingt-six, le vendredi 05 juin à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la Présidence de M. Romain LOPEZ, Maire.

Étaient présents :

M. LOPEZ Romain

Mme GIRAUD Monique

Mme CONSTENTIAS Sylvaine

M. GUILLOUD Yoann

Mme CHAMBARON Marie-Claire

M. RAYNAUD Pierre

Mme RIVE Sylvie

M. PEREZ René

M. DRIFFAUD Olivier

Mme RAYNAUD Chantal

M. GAY Jean-François

M. BORDESOUT Sébastien

Mme ROCHE Sandra

Mme PAWLUK Mélanie

M. BOUBEHIRA Driss

M. VIALETTE Olivier

Mme BORY Amandine

M. COGNET Florent

Mme GENE BRIER Alison

M. BEAUFORT Antoine

Absents excusés :

M. SABOT Michel a donné procuration à M. Olivier DRIFFAUD-Mme BARDET Marie-Guyline à Mme CHAMBARON Marie-Claire-Mme GENESTE Catherine à Mme CONSTENTIAS Sylvaine

Secrétaire de séance : Mme ROCHE Sandra

Monsieur le maire rappelle les dispositions :

Du décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

De l'instruction ministérielle n°INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants, et à l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux, et la circulaire préfectorale n°12/2026 du 7 mai 2026 ;

De l'arrêté préfectoral n°990/2026 du 4 mai 2026, indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Mesdames Monique GIRAUD, Marie-Claire CHAMBARON, Alison GENE BRIER, Antoine BEAUFORT.

La présidence du bureau est assurée par les soins de monsieur le Maire.

Les candidatures enregistrées : Liste des délégués sénatoriaux de la commune d'ABREST Conduite par madame Monique GIRAUD

Délégués titulaires

Madame Monique GIRAUD

Monsieur Michel SABOT

Madame Sylvaine CONSTENTIAS

Monsieur pierre RAYNAUD

Madame Marie-Claire CHAMBARON

Monsieur Jean-François GAY

Madame Catherine GENESTE

Délégués suppléants

Monsieur René PEREZ
Madame Sylvie RIVE
Monsieur Driss BOUBEHIRA
Madame Amandine BORY

Monsieur le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués du conseil municipal en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2026.

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 23
Bulletins blancs ou nuls : 0
Suffrages exprimés : 23
Majorité absolue : 12

La liste des délégués sénatoriaux de la commune d'ABREST Conduite par madame Monique GIRAUD a obtenu 23 voix, sont proclamés élus délégués titulaires et délégués suppléants pour les élections sénatoriales :

Délégués titulaires

Madame Monique GIRAUD
Monsieur Michel SABOT
Madame Sylvaine CONSTENTIAS
Monsieur pierre RAYNAUD
Madame Marie-Claire CHAMBARON
Monsieur Jean-François GAY
Madame Catherine GENESTE

Délégués suppléants

Monsieur René PEREZ
Madame Sylvie RIVE
Monsieur Driss BOUBEHIRA
Madame Amandine BORY

La séance est levée à 19h30

La secrétaire de séance

Sandra ROCHE



Le Maire

Romain LOPEZ



MAIRIE D'ABREST

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN

Date de convocation : 29/05/2026

Date d'affichage : 01/06/2026

Nombre de conseillers

En exercice : 23 / Présents : 20 / Votants : 23

L'an deux mil vingt-six, le vendredi 05 juin à 19 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la Présidence de M. Romain LOPEZ, Maire.

Étaient présents :

M. LOPEZ Romain	M. PEREZ René	Mme PAWLUK Mélanie
Mme GIRAUD Monique	M. DRIFFAUD Olivier	M. BOUBEHIRA Driss
Mme CONSTENTIAS Sylvaine	Mme RAYNAUD Chantal	M. VIALETTE Olivier
M. GUILLOUD Yoann	M. GAY Jean-François	Mme BORY Amandine
Mme CHAMBARON Marie-Claire	M. BORDESOUT Sébastien	M. COGNET Florent
M. RAYNAUD Pierre	Mme ROCHE Sandra	Mme GENEBRIER Alison
Mme RIVE Sylvie		M. BEAUFORT Antoine

Absents excusés :

M. SABOT Michel a donné procuration à M. Olivier DRIFFAUD-Mme BARDET Marie-Guylaine à Mme CHAMBARON Marie-Claire-Mme GENESTE Catherine à Mme CONSTENTIAS Sylvaine

Secrétaire de séance : Mme ROCHE Sandra

1-Approbation du procès-verbal de la séance du 15 avril 2026

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 15 avril 2026.

2-Décisions du maire

Monsieur le maire rend compte des décisions qu'il a été amené à prendre depuis la séance du conseil municipal du 15 avril 2026, dans le cadre de la délégation accordée par le conseil municipal conformément à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Décision n°09-2026 du 17 avril pour solliciter la CAF au titre des subventions d'investissement 2026 dans le cadre d'acquisition de matériel pour les activités périscolaires,

- Décision n°10-2026 pour la signature de devis et demande de subvention programme LEADER dans le cadre de réalisation d'un film sur les atouts de la commune ainsi que d'ateliers culturels,

-Décision n°11-2026 pour la signature d'une convention de bail précaire pour le local communal, 14 Avenue de Vichy,

-Décision n°12-2026 pour la cession de tapis d'activités non utilisés à l'école,

-Décision n°13-2026 pour la demande de subvention au titre des amendes de police,

-Décision n°14-2026 pour l'utilisation d'un terrain communal-Rue de la Tour,

-Décision n°15-2026 pour l'acceptation d'un remboursement d'assurance suite à sinistre,

-Décision n°16-2026 pour la signature d'un contrat de maintenance pour les cloches de l'église,

-Décision n°17-2026 pour la signature des travaux de voirie 2026,

-Décision n°18-2026 pour la signature d'une convention de bail précaire pour le local communal, 14 Avenue de Vichy,

3-Acquisition d'une parcelle à l'EPF/Auvergne et revente à madame ESNAULT

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le principe de rachat de l'emprise de terrain de 1 100 m² à l'EPF Auvergne, provenant du découpage de la parcelle ZK n°362, après document d'arpentage à réaliser par géomètre, selon le prix de revient qui a été sollicité auprès de l'établissement foncier (soit environ 46,18 € le m²), soit pour l'emprise 50 798 €, le reste du terrain restant dans l'opération de portage en cours par l'EPF pour le compte de la commune.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le principe de cession de cette emprise à madame ESNAULT sur la base de l'accord de prix convenu initialement avec elle à 40 000 €. Une estimation réglementaire est sollicitée auprès du service des domaines.

4-Personnel communal-Intégration du régime indemnitaire RIFSEEP pour le cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux et harmonisation catégories B filière administrative et technique

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la mise en place du régime indemnitaire (RIFSEEP) qui n'existait pas pour la filière administrative catégorie B (rédacteurs territoriaux) et de procéder à l'harmonisation entre les catégories B de la filière technique (techniciens territoriaux) et administrative (rédacteurs territoriaux).

Le comité social territorial, saisi a rendu un avis favorable dans sa décision du 16 avril 2026.

5-Allier Bourbonnais Territoire-Désignation d'un délégué

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la désignation de madame Catherine GENESTE en qualité de déléguée au conseil d'administration de l'agence Allier Bourbonnais Territoire à laquelle adhère la commune.

6-Association Terre d'Eaux et de Patrimoine-Désignation d'un représentant au conseil d'administration

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la désignation de madame Mélanie PAWLUK en qualité de représentante de la commune, membre de droit de l'association Terres d'Eaux et de Patrimoine à laquelle adhère la commune.

7-Sinistre sur véhicule-Avenue de Vichy-Remboursement de dommages

Le conseil municipal par 15 voix pour-5 voix contre (M. PEREZ-Mmes RAYNAUD-ROCHE-BORY-M. COGNET) -3 abstentions (MM. DRIFFAUD-BOUBEHIRA-BEAUFORT) approuve le principe, de procéder à la prise en charge exceptionnelle du remboursement d'un sinistre pour un montant de facture de 437,21 € TTC aux demandeurs, madame et monsieur CHASSAING, correspondant au changement des pneumatiques du train avant du véhicule endommagé par une grille avaloir d'eau pluviale sortie de son emplacement sur la chaussée. La responsabilité du domaine public de survenance de l'accident n'a pas été retenue par l'assureur de la commune, le conseil départemental et Vichy Communauté ont rejeté leur responsabilité domaniale.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à procéder aux opérations comptables nécessaires à ce remboursement.

8-SDE 03-Plans de financement de travaux

Le conseil municipal approuve les travaux programmés pour l'éclairage public « RD secteur La Tour » consistant au renouvellement de 45 foyers d'éclairage vétuste par 45 nouveaux foyers à technologie LED

Le plan de financement prévisionnel estimatif pour ces travaux a été communiqué par le SDE 03.

Montant des travaux : 30 000 €

Financement SDE 03 : 24 000 €

Contribution communale : 6 000 €

La cotisation se fera par étalement sur 10 ans pour le montant de 714 € sur la cotisation des 10 prochaines années.

Des travaux sont également programmés pour l'éclairage public « Rue de la Motte » par la fourniture et la pose de 3 candélabres,

Le plan de financement prévisionnel estimatif pour ces travaux a été communiqué par le SDE 03.

Montant des travaux : 18 000 €

Financement SDE 03 : 4 500 €

Contribution communale : 13 500 €

La cotisation se fera par étalement sur 10 ans pour le montant de 1 607 € sur la cotisation des 10 prochaines années.

Le conseil municipal approuve les plans de financement estimatifs prévisionnels de ces travaux et autorise monsieur le maire à signer les plans définitifs.

9-Attribution des subventions communales 2026-Subvention exceptionnelle club de pétanque

Le conseil municipal approuve le versement d'une aide communale au club de pétanque qui a financé les travaux d'amélioration du local. Le conseil municipal approuve l'attribution d'une subvention communale exceptionnelle dans le cadre de l'inscription budgétaire prévue à l'article 65 748, pour un montant de 1 500 euros

10-Conseil municipal-Règlement intérieur

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet de règlement du conseil municipal conformément aux dispositions de l'article L2121-8 du code général des collectivités territoriales qui stipule que « dans les communes de 1000 habitants et plus, le conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation. »

La séance est levée à 20h30

La secrétaire de séance


Sandra ROCHE



Le Maire


Romain LOPEZ